

Délibération N° 2024.12.003

OBJET : AEP - BUDGET PRIMITIF 2025

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le ONZE DECEMBRE à 18h30, Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Orphin

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra (pouvoir de BICENKO Katherine)	X	X	X
	AVENEL François	X	X	X
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BARBé Bruno	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	COUELLE Daniel	X	X	X
	FLORES Jean-Louis	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	GODEAU Hervé	X	X	X
	HENRY Xavier	X	X	X
	JANOTTIN Luc	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	KRAEMER Gérard	X	X	X
	LELARGE Alain	X	X	X
	LENTZ Jacques	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
	PORTHAULT Jérôme	X	X	X
	SAISY Hugues	X	X	X
TATIN Nathalie	X	X	X	
TAURAND Alain	X	X	X	
TROGER Jacques				
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE		-	-	-
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	25 (+1 pouvoirs)	24 (+1 pouvoir)	23 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes	Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint
----------------------------	--

Absents excusés : Madame Katherine BICENKO qui donne pouvoir à Madame Sandra AMARAL.

Monsieur Bruno BARBé est élu secrétaire de séance.

<i>Date de convocation</i>	04/12/2024
<i>Nombre de délégués en exercice</i>	40
<i>Nombre de délégués prenant part au vote</i>	24
<i>Pour</i>	25
<i>Contre</i>	-
<i>Abstentions</i>	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 novembre 2024 ;

VU le projet de budget primitif 2025 ;

VU la délibération de ce jour fixant les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

Adopte le budget primitif 2025 qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
011	Charges à caractère général	1.751.000 €	042	Opérations ordre entre sections	110.000 €
012	Charges de personnel	1.178.000 €	70	Vente de produits et services	4.651.800 €
014	Atténuation de produits	864.000 €	75	Autres produits de gestion courante	5.500 €
022	Dépenses imprévues	3.300 €	78	Reprise sur provisions	74.000 €
023	Virement à la section d'investissement	230.000 €			
042	Opérations ordre entre sections	650.000 €			
65	Autres charges de gestion	133.500 €			
67	Charges exceptionnelles	31.500 €			
	TOTAL	4.841.300 €		TOTAL	4.841.300 €

Section d'investissement

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
16	Emprunts	44.000 €	13	Subventions d'investissement	134.000 €
20	Immobilisations incorporelles	25.000 €	021	Virement section exploitation	230.000 €
21	Immobilisations corporelles	685.000 €	040	Opérations d'ordre entre sections	650.000 €
23	Immobilisations en cours	70.000 €			
27	Autres immobilisations financières	80.000 €			
040	Opérations d'ordre entre sections	110.000 €			
	TOTAL	1.014.000 €		TOTAL	1.014.000 €

Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant

Fait à Ablis, le 13 décembre 2024

Le Président : **Jean-Pierre MALARDEAU**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'SEASU' in a stylized font, with 'Société d'Économie Sociale et Solidaire' written in smaller text below it. The signature is written in a cursive style and extends across the right side of the stamp.

